

PROCES VERBAL
BUREAU DU 19 DECEMBRE 2014

**COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE
PROVENCE METROPOLE**

Bureau de la Communauté

Procès Verbal de la séance du 19 Décembre 2014

**La séance est ouverte à 9 heures
sous la Présidence de Monsieur Guy TEISSIER,
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole**

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

ETAIT ABSENT ET REPRESENTE :

Monsieur :

Roland POVINELLI représenté par Christian AMIRATY.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND - Roland BLUM - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - André MOLINO - Georges ROSSO - Guy SAUVAYRE.

Monsieur LE PRESIDENT.- Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, le quorum étant atteint, nous pouvons déclarer notre séance ouverte.

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 9 OCTOBRE 2014

Monsieur LE PRESIDENT.- Je sou mets à votre approbation le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2014. Y a-t-il des observations ?

S'il n'y a aucune observation, il est considéré comme adopté.

(Le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité.)

II – EXAMEN DES RAPPORTS INSCRITS À LA SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2014

COMMISSION FONCTIONNEMENT ET MAITRISE DES COUTS

Monsieur LE PRESIDENT.- M. Blum a réuni la Commission Fonctionnement et Maitrise des Coûts le 11 décembre. M. Giorgi peut nous dire un mot sur les rapports n°1 à 8.

Monsieur GIORGI.- Tous les rapports ont été approuvés largement avec néanmoins une réserve de vote du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine pour tous les rapports.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je souligne que le rapport n°1 prévoit près de 400 000 euros d'indemnisation pour les commerçants concernés par les travaux du BHNS Nord ou du tramway rue de Rome qui est un chantier dont on ne voit plus la fin. Les commerçants souffrent beaucoup.

Nous avons pris des engagements auprès d'eux pour avancer les travaux le plus possible avant les fêtes de fin d'année afin qu'ils puissent réussir au moins cette période. Malheureusement, vous le savez tous, des épisodes orageux terribles ont ralenti les travaux. Nous avons doublé les effectifs d'ouvriers sur le chantier. Nous avons demandé que les travaux s'effectuent de nuit, ce qui a été suivi. Malheureusement, à l'impossible nul n'est tenu. Les huit à dix jours de période de pluie ont considérablement ralenti le chantier. La partie haute de la rue de Rome est quasiment terminée. En revanche, la partie basse est encore en chantier. Nous avons fait tout ce que nous avons pu.

Monsieur ASSANTE.- L'engagement qu'avait pris la Communauté urbaine, et que vous venez de rappeler, a été tenu, jusqu'à l'arrêt du chantier le 12 décembre, pour que les commerçants puissent travailler dans les meilleures conditions qui soient.

J'y suis encore passé ce matin, nous sommes vraiment dans ce qui avait été prévu et engagé. On lit souvent dans la presse que les commerçants se plaignent du fait que nous ne leur donnons pas une contribution financière aussi rapidement qu'ils le souhaiteraient. Pour autant, la Commission se réunit très régulièrement. Martine Vassal et moi y siégeons, nous vérifions et contrôlons ce qu'ils nous proposent. Or, certains commerçants râlent beaucoup mais ne nous fournissent pas les pièces justificatives permettant de savoir si leur bilan est réel, s'ils cotisent à l'URSSAF convenablement. La Commission notifie même un expert pour vérifier la comptabilité qui nous coûte, à chaque opération, 3000 euros minimum.

Monsieur LE PRESIDENT. - Mon cher Robert, je félicite la Commission pour le bon travail qu'elle fait. Nous connaissons tous ici les sempiternels problèmes des justificatifs et parfois les manœuvres un peu curieuses de certains qui voudraient gonfler leurs revenus.

Une des raisons du retard n'est pas due au travail de la Commission, elle est due au temps que le tribunal administratif met à nommer l'expert. Je dois vous dire que c'est la dernière fois que nous allons travailler de cette sorte. J'ai reçu cette semaine le nouveau Président du tribunal administratif qui m'a paru très à l'écoute. Il m'a dit qu'il ne servait à rien que ce soit lui qui nomme les experts et que nous devrions faire un appel d'offres pour avoir des experts comptables, ce que nous allons faire dès le début de l'année prochaine. Il a ajouté que cela nous coûterait bien moins cher car en effet, cela nous coûte entre 1000 et 3000 euros.

Sur le plan des délais, j'étais sûr qu'on serait gagnant, sur le plan économique en revanche, je ne savais pas que cela nous coûtait aussi cher. Donc à partir de la semaine prochaine, on se passera du tribunal administratif.

Je lui ai quand même demandé, pour que nous soyons bien couverts les uns et les autres, une note explicative pour dégager notre institution de toutes responsabilités au cas où il y aurait un souci. Il m'a dit : « De toute façon, on ne fait rien de plus que vous : on nomme des experts inscrits sur une liste dans une compagnie ».

Je pense que tout le monde sera gagnant.

Je mets aux voix ce rapport les rapports n° 1 à 7.

1. **FCT 001-19/12/14 BC - Indemnisation amiable des préjudices commerciaux subis par les professionnels riverains d'opérations d'aménagement réalisées par Marseille Provence Métropole**

Le rapport est adopté à l'unanimité

2. **FCT 002-19/12/14 BC - Approbation d'un contrat d'abonnement au Parking des Terrasses du Port à Marseille 2ème arrondissement**

Le rapport est adopté à l'unanimité

3. **FCT 003-19/12/14 BC - Réforme de véhicules légers et de véhicules utilitaires de poids inférieur à 3,5 tonnes et de véhicules deux roues**

Le rapport est adopté à l'unanimité

4. **FCT 004-19/12/14 BC - Déclassement de l'assiette foncière du bail emphytéotique relatif au parc de stationnement du Centre Bourse**

Le rapport est adopté à l'unanimité

5. **FCT 005-19/12/14 BC - Définition d'emplois créés à la nomenclature**

Le rapport est adopté à l'unanimité

6. **FCT 006-19/12/14 BC - Approbation d'une convention d'aide à l'archivage pour l'année 2015 conclue avec le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône**

Le rapport est adopté à l'unanimité

7. FCT 007-19/12/14 BC - Approbation d'un protocole transactionnel avec la Société Onyx Méditerranée

Le rapport est adopté à l'unanimité

8. FCT 008-19/12/14 BC - Approbation d'un protocole transactionnel avec la société Evère suite au jugement du Tribunal Administratif de Marseille du 4 juillet 2014

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°8 s'inscrit dans la démarche débutée lors du Bureau du 9 octobre, avec la société Evéré. Suite au jugement du tribunal administratif de Marseille du 4 juillet, le paiement au délégataire de la redevance d'exploitation et de la redevance financière avait été suspendu, ce qui nous mettait dans une situation extrêmement compliquée puisque la société nous a dit qu'elle pouvait tenir jusqu'à la fin de l'année sans être payée, mais pas au-delà. Nous avons convenu d'un système juridique qui assurait les paiements.

Lors du Bureau du 9 octobre, nous avons ainsi réglé les mensualités de juillet, août et septembre ; avec ce rapport, je vous demanderai de bien vouloir autoriser notre institution à régler les mensualités d'octobre et de novembre.

Monsieur ILLAC.- Nous nous abstiendrons comme en octobre pour les mêmes raisons, en espérant que la situation se règle puisque nous avons des informations indiquant que cela allait se régler différemment dans les prochaines semaines.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je pense cher collègue que vous mélangez deux choses.

Il ne s'agit pas du contentieux que nous avons avec Evéré. Le tribunal administratif a sanctionné la non constructibilité de l'incinérateur sur l'espace public maritime sur lequel il a été construit. Le payeur a considéré qu'à partir du moment où cette usine ne devait pas être construite, il ne voulait plus payer l'incinération.

Je ne comprends pas votre abstention. Vous êtes libre bien sûr, mais imaginez, si nous ne payions plus, nous ne pourrions plus ramasser l'ensemble des ordures sur la Communauté urbaine en tout cas, sur toutes les communes affiliées à l'incinérateur de Fos ! Dans un tel cas, nous deviendrions très vite Naples et serions obligés probablement de faire partir nos ordures ménagères sur des bateaux en direction des pays du tiers monde, ce qui, aussi bien sur le plan de l'éthique que de la morale, ne me paraît pas très conforme. Je ne pense pas, vous connaissant, que vous puissiez cautionner quelque chose de cette nature.

Monsieur ILLAC.- C'est très bien que vous parliez de moi en disant que je ne cautionne pas cela.

Monsieur LE PRESIDENT.- Evidemment, on ne peut pas dire autre chose.

Nous avons fait appel de ce jugement dans les délais et nous espérons que la situation va se rétablir.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire

COMMISSION PROPRETÉ ENVIRONNEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Lapeyre, la Commission « Propreté, Environnement et Développement Durable » s'est réunie le mercredi 10 décembre à la Géolide.

Monsieur LAPEYRE.- Six rapports au Bureau ont été soumis à la Commission. Ils ont reçu un avis favorable unanime de la Commission. J'ajoute une précision, Monsieur le Président, concernant le rapport n°1, qui est l'attribution d'une subvention à l'association Agence Locale de l'Energie de la Métropole marseillaise (ALE) et l'approbation d'une convention. Je ne participerai pas au vote puisqu'au mois d'octobre j'ai été élu Président de cette association.

Il y a eu un avis unanime de la Commission sur tous les rapports avec, comme toujours, une réserve de vote du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Le Dissès, avez-vous un mot à ajouter ?

Monsieur LE DISSES.- Ce serait un peu long d'épiloguer sur le dossier de l'ALE. Nous avons quand même des soucis avec cette agence. Si vous le souhaitez, nous en reparlerons avec ceux qui sont intéressés car c'est assez lourd. Le retrait de la participation de la Ville de Marseille nous handicape et nous pose quelques interrogations.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je suis tout à fait d'accord surtout sur la lourdeur de la finance et la légèreté de l'efficacité.

Monsieur LE DISSES.- Ce n'est pas dû au Président actuel.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je trouve que cela nous coûte cher pour un rapport qui est epsilonïque. Nous votons aujourd'hui la subvention 2014. Pour l'année 2015, nous en reparlerons. Clause de revoyure.

9. PEDD 001-19/12/14 BC - Attribution d'une subvention à l'association Agence Locale de l'Energie de la Métropole Marseillaise et approbation d'une convention

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

M. Lapeyre ne prend pas part au vote.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Giberti, rapporteur des dossiers n°10 à 13 avez-vous quelque chose à ajouter ?

Monsieur GIBERTI.- Aucun problème. Je voudrais revenir sur l'histoire de l'agence. J'ai souligné en Commission que les petites communes ne savent même pas que cette agence existe.

Monsieur ASSANTE.- Il y a un vrai problème de fond.

Monsieur LAPEYRE.- Avec la nouvelle gouvernance, cela va changer.

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous en reparlerons. Je mets aux voix les rapports n°10 à 13.

10. PEDD 002-19/12/14 BC - Approbation d'un protocole transactionnel avec le Grand Port Maritime de Marseille et la Société des Eaux de Marseille

Le rapport est adopté à l'unanimité

11. PEDD 003-19/12/14 BC - Approbation d'une convention de partenariat et de financement pour la réalisation du bassin de rétention Jules Guesde avec l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée

Le rapport est adopté à l'unanimité

12. PEDD 004-19/12/14 BC - Approbation d'une convention avec l'Agence de l'Eau relative au versement périodique d'acomptes pour les redevances de pollution domestique et de modernisation des réseaux de collecte

Le rapport est adopté à l'unanimité

13. PEDD 005-19/12/14 BC - Approbation de l'avenant n°1 à la convention conclue avec RTE dans le cadre du recalibrage du ruisseau des Aygalades à Marseille

Le rapport est adopté à l'unanimité

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Cordier, rapporteur du dossier n°14 avez-vous quelque chose à ajouter ?

Madame CORDIER.- Avis favorable.

14. PEDD 006-19/12/14 BC - Réformes d'engins, de poids lourds, de véhicules et équipements de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS METROPOLITAINS

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Tian, la Commission « Développement des Transports Métropolitains » s'est réunie le jeudi 11 décembre.

Monsieur TIAN.- Tout va bien, avec des bonnes nouvelles du Gouvernement dont vous parlerez probablement tout à l'heure.

Monsieur LE PRESIDENT.- Le Gouvernement nous a donné un peu d'argent, 29,7 millions d'euros.

Monsieur ASSANTE.- A Aubagne aussi.

Monsieur LE PRESIDENT.- On dit merci car « à cheval donné, on ne regarde pas les dents ». Mais il est bien évident que nous sommes loin de la cible des 300 millions de l'opération tramway Nord/Sud.

Monsieur ASSANTE.- Ce serait plutôt aux alentours de 420 millions d'euros.

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous avons d'ailleurs un rapport sur ce dossier concernant la faisabilité.

(S'adressant à M. Assante) Robert, il faut que vous redressiez le tir pour cesser de dire que le tramway ira jusqu'à la Rouvière parce que le véritable terminus, ce sont les hôpitaux Sud.

A propos des hôpitaux Sud, si vous avez eu le temps de lire le journal ce matin, vous avez vu que le journaliste égraine toutes les entreprises qui sont autour des hôpitaux Sud, c'est-à-dire l'hôpital de Sainte Marguerite proprement dit, mais aussi le centre Paoli Calmette. Il y a également (et il ne le cite pas) à Salvator, un hôpital pour enfants qui s'ouvre sous la houlette du Professeur Marcel Ruffo. Autour des hôpitaux Sud, il y aura donc la direction de EDF, l'URSSAF, le CNRS. Cerise sur le gâteau, j'ai reçu hier le Directeur général des Hôpitaux de Marseille. La Direction des Hôpitaux de Marseille quitte la Timone et vient s'installer à Sainte Marguerite avec environ 150 personnels. Je pense que cela augmente encore la cible. C'est donc très intéressant.

Monsieur Assante, rapporteur des dossiers n°15 à 17 avez-vous quelques chose à ajouter ? Vous interviendrez peut-être en séance plénière.

Monsieur ASSANTE.- Sur les autres rapports, effectivement, car vous avez 1000 fois raisons, nous sommes très contents d'avoir 30 millions d'euros mais nous aurions pu avoir davantage si l'écotaxe avait été maintenue. Car l'appel à projet porte sur 450 millions alors qu'il était initialement prévu sur 800 millions d'euros, ce qui nous aurait permis d'avoir plus de moyens. C'est un dossier qui a été très largement félicité lors de sa présentation par la Ministre de l'Environnement, une fois n'est pas coutume.

Monsieur LE PRESIDENT.- Oui, nous aurions pu dans ce cas-là envisager plus heureusement le métro vers Saint Loup...

Je mets aux voix ces rapports.

- 15. DTM 001-19/12/14 BC - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la ville de Marseille et le Conseil général des Bouches du Rhône, relative à la ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre la place Castellane et le pôle universitaire de Luminy à Marseille (6ème, 8ème et 9ème arrondissements)**

Le rapport est adopté à l'unanimité

- 16. DTM 002-19/12/14 BC - Approbation d'une convention avec le centre d'études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement relative à la réalisation de deux études d'impact du changement sur les transports et la mobilité**

Le rapport est adopté à l'unanimité

- 17. DTM 003-19/12/14 BC - Acquisition à titre onéreux de parcelles de terrain appartenant à l'Etat situées à Marseille 13ème et 14ème arrondissements nécessaires à la réalisation de la ligne du Bus à Haut Niveau de Service Château-Gombert - Saint-Jérôme**

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Vassal, la Commission Développement Economique et Emploi s'est réunie le 9 décembre.

Madame VASSAL.- Tous nos rapports ont été adoptés, avec une réserve du Front National. Nous avons fait une visite au centre d'immunologie, c'était très intéressant.

J'en dirai deux mots en séance plénière pour que nos collègues soient attentifs à cette problématique.

Monsieur LE PRESIDENT.- Il faut parler de tous ces fleurons qui coûtent mais qui rapportent beaucoup aussi bien en termes économiques qu'en termes d'image. Ce sont de belles réalisations.

Monsieur Boré, rapporteur des dossiers n°18 à 20 avez-vous quelque chose à ajouter ?

Monsieur BORE.- Rien de particulier, Martine Vassal s'est exprimée. Je la remercie parce que c'est elle qui assure ces Commissions, notamment la dernière avec cette visite puisque nous étions à Paris avec Claude et vous-même pour présenter le Salon Nautique.

Monsieur LE PRESIDENT.- Exactement, nous étions sur un autre créneau, non moins important en termes d'image et d'économie.

Je mets aux voix les rapports n°18 à 20.

- 18. DEV 001-19/12/14 BC - Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le site de la Gare d'Arenc**

Le rapport est adopté à l'unanimité

- 19. DEV 002-19/12/14 BC - Cession à titre onéreux au profit de la société civile immobilière LMTN du Caire d'un lot de terrain situé dans le lotissement d'activités la Plaine du Caire IV à Roquefort-la-Bédoule.**

Le rapport est adopté à l'unanimité

- 20. DEV 003-19/12/14 BC - Echange sans soulte de parcelles de terrain entre la société CBMS et Marseille Provence Métropole dans le cadre de la ZAC Athélia V à La Ciotat**

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Sauvayre, la Commission « Aménagement de l'Espace Communautaire » s'est réunie le mercredi 10 décembre.

Pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux ?

Madame CARADEC.- Il est absent, mais j'étais présente et la Commission a donné un avis favorable sur les deux rapports.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ces rapports. Pas d'opposition ?

- 21. AEC 001-19/12/14 BC - Acquisition à titre onéreux d'une parcelle de terrain auprès de la SAFER à Gignac-la-Nerthe**

Le rapport est adopté à l'unanimité

22. AEC 002-19/12/14 BC - Approbation d'un apport foncier par la société Les Terrasses de l'Hippodrome au titre du Programme d'Aménagement d'Ensemble de Saint-Loup à Marseille 10ème arrondissement

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION VOIRIE ET SIGNALISATION

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Guigui, pouvez-vous nous faire un compte rendu des travaux de la Commission « Voirie » ?

Monsieur GUIGUI.- Monsieur le Président, après le retrait d'un rapport sur le déclassement du domaine public de la place Fernand Benoit à Marseille dans le 9^{ème} arrondissement, il ne restait plus que 14 rapports qui ont tous été votés à l'unanimité.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix les rapports n°23 à 36.

23. VOI 001-19/12/14 BC - Approbation d'une convention pluriannuelle avec l'Etat relative aux études de requalification du boulevard Arnavon et de l'avenue Allende dans le cadre de la réalisation de la Rocade L2 à Marseille

Le rapport est adopté à l'unanimité

24. VOI 002-19/12/14 BC - Approbation d'un protocole transactionnel entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et la société GTM SUD

Le rapport est adopté à l'unanimité

25. VOI 003-19/12/14 BC - Déclassement du domaine public routier communautaire de l'extrémité de l'avenue de la Martheline à Marseille - 9ème arrondissement

Le rapport est adopté à l'unanimité

26. VOI 004-19/12/14 BC - Déclassement du domaine public routier communautaire d'une emprise de l'avenue de la Martheline à Marseille - 9ème arrondissement

Le rapport est adopté à l'unanimité

27. VOI 005-19/12/14 BC - Acquisition à titre onéreux d'une parcelle de terrain sise 124 chemin de Méjean à Ensues-la-Redonne appartenant aux Consorts Brunet pour la réalisation de travaux d'assainissement.

Le rapport est adopté à l'unanimité

28. VOI 006-19/12/14 BC - Acquisition à l'euro symbolique de deux parcelles de terrain situées avenue Maréchal de Lattre de Tassigny à Plan-de-Cuques appartenant à la Commune, pour l'aménagement et l'intégration dans le domaine public viaire communautaire.

Le rapport est adopté à l'unanimité

29. VOI 007-19/12/14 BC - Acquisition à titre onéreux d'une parcelle et d'une bande de terrain appartenant à la société le Nouveau Logis Provençal pour l'aménagement du Hameau des Granettes à Gignac-la-Nerthe

Le rapport est adopté à l'unanimité

30. VOI 008-19/12/14 BC - Acquisition à titre onéreux d'une bande de terrain appartenant aux Consorts Mathieu pour l'aménagement du Hameau des Granettes à Gignac-la-Nerthe.

Le rapport est adopté à l'unanimité

31. VOI 009-19/12/14 BC - Acquisition à titre onéreux d'une parcelle de terrain appartenant à la SCI Mika pour l'élargissement du chemin des Beugons à Marignane.

Le rapport est adopté à l'unanimité

32. VOI 010-19/12/14 BC - Acquisition à titre onéreux auprès d'Electricité de France d'une emprise foncière nécessaire à la réalisation d'un giratoire et d'un ouvrage de franchissement de l'Huveaune à Marseille 10ème arrondissement.

Le rapport est adopté à l'unanimité

33. VOI 011-19/12/14 BC - Acquisition à titre gratuit auprès de la SA Phocéenne d'Habitations d'emprises foncières nécessaires à la réalisation de la voie U430 à Marseille 10ème arrondissement.

Le rapport est adopté à l'unanimité

34. VOI 012-19/12/14 BC - Acquisition à titre gratuit de voiries auprès de Lesseps Promotion pour la Zone d'Aménagement Concerté Saint-André à Marseille 15ème et 16ème arrondissements.

Le rapport est adopté à l'unanimité

35. VOI 013-19/12/14 BC - Acquisition à titre gratuit auprès de la Ville de Marseille d'une parcelle de terrain nécessaire à l'aménagement de l'avenue de la Soude à Marseille 9ème arrondissement.

Le rapport est adopté à l'unanimité

36. VOI 014-19/12/14 BC - Acquisition à titre gratuit auprès de la Ville de Marseille d'une parcelle de terrain située avenue Paul Dalbret nécessaire à la réalisation d'un barreau de liaison à Marseille 13ème arrondissement.

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION PORTS ET ESPACE MARITIME

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Pontous, pouvez-vous nous faire un compte-rendu des travaux de la Commission « Ports et Espace Maritime » ?

Monsieur PONTOUS.- Monsieur le Président, nous avons étudié un rapport concernant la vidéo protection sur le port du Rouet, celui-ci a reçu l'unanimité.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Piccirillo, avez-vous quelque chose à ajouter ?

Monsieur PICCIRILLO.- J'étais avec vous Monsieur le Président au Salon Nautique, mais je suis de tout cœur avec M. Pontous.

37. POR 001-19/12/14 BC - Approbation de l'avenant n°2 à la convention de partenariat avec la commune de Carry-le-Rouet pour l'exploitation de caméras de vidéo-protection sur le port du Rouet

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION EQUIPEMENTS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE, PATRIMOINE FONCIER, PROTECTION ET SÉCURITÉ DES ESPACES COMMUNAUTAIRES

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur De Pietro, pouvez-vous nous faire un compte-rendu des travaux de la Commission « Equipements d'Intérêt communautaire, Patrimoine foncier, Protection et Sécurité des espaces communautaires » ?

Monsieur DE PIETRO.- Je note également un avis favorable à l'unanimité dans le compte rendu que j'ai sous les yeux, mais sur le rapport du compte rendu que je viens de signer, je note une réserve du groupe Front National. J'ai un peu de mal à comprendre ce qui s'est passé entre temps. Ont-ils téléphoné pour le dire ?

38. EPPS 001-19/12/14 BC - Approbation d'un protocole d'accord avec la commune d'Ensues-la-Redonne relatif au remboursement partiel d'une facture de consommation d'eau du cimetière communautaire

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°38 est retiré.

39. EPPS 002-19/12/14 BC - Cession à titre onéreux à la Soleam de deux lots de copropriété sis 69 rue Longue des Capucins et 20 rue des Petites Maries à Marseille 1er arrondissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers amis, le Bureau est terminé. Je vous remercie.

(La séance est levée à 9 heures 20).

